



REGLEMENT TRAIL SABLE ET FORÊT «PATRICK FOUGÈRE»

DIMANCHE 4 DÉCEMBRE 2022

DEPART : 9H pour le 25 km et 9 H 30 pour le 14 km 500, 10h15 benjamins et minimes, base nautique, Parc Raymond Vignes à St Palais sur Mer.

ARRIVEE : devant la base nautique, Parc Raymond Vignes à St Palais sur Mer.

PARCOURS : 14 km 500 et 25 km sur les communes de St Palais sur Mer et St Augustin sur Mer. Chemins forestiers et routes goudronnées, passage sur la plage. Signaleurs aux carrefours et sur le parcours avec téléphone portable. Itinéraire balisé. **Barrière horaire au 16 km parking du Flandre – 11h00**

Pour les benjamins et les minimes, tour du lac sur le parc Raymond Vignes.

PARTICIPANTS : Sur le 14 km 500 : nés en 2007 (cadets) et avant.
Sur le 25 km (dont 123 m D+ soit 1 km supplémentaire): nés en 2003 (espoirs) et avant.
Sur le 2,2 km benjamins nés en 2010– 2011 et sur le 3,6 km minimes nés en 2008 - 2009.

TARIFS : 14€ pour le 14 km 500 - **Augmentation de 4€ à partir du 15 Novembre**
18€ pour le 25 km - **Augmentation de 4€ à partir du 15 Novembre**
2€ pour les courses benjamin ou minimes
Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement que sur présentation d'un certificat médical justificatif.

INSCRIPTIONS uniquement par Internet, jusqu'au samedi 3 décembre 19h00:

Sur le site Internet de l'AC St Palais-sur-Mer www.acsaintpalaissurmer.com

Sur le site Internet de «OK TIME» <https://ok-time.fr/competition/trail-sable-et-foret-2022-patrick-fougere/>

PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE

RETRAIT DES DOSSARDS à la base nautique du Parc Raymond Vignes à St Palais sur Mer . **Carte d'identité obligatoire.**

Samedi 3 Décembre de 15h00 à 19h

Dimanche 4 Décembre de 7h30 à 8h30.

RAVITAILLEMENTS : **TRAIL EN AUTOSUFFISANCE**, ravitaillement liquide et solide à l'arrivée.

ACCOMPAGNATEURS : non autorisés afin de préserver la nature.

POSTE DE SECOURS : ASSRA avec 1 unité mobile à Saint Augustin sur Mer (lieu dit Les Combots) et 1 unité à l'arrivée à Saint Palais sur mer. Présence d'un médecin et d'un défibrillateur à l'arrivée.

CLASSEMENTS et RECOMPENSES : lot aux 900 premiers inscrits, et aux 3 premiers (F et H) au scratch ainsi que le 1^{er} de chaque catégorie. Pas de cumul. Participation au «Challenge Trail 17» pour les deux courses.

ASSURANCE :

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Assurance responsabilité civile: les organisateurs sont couverts par une police souscrite à la Mutuelle de Poitiers.

DIVERS : Des bénévoles suivront le dernier concurrent et ramasseront les éventuels débris. Chaque bénévole sur le parcours sera en possession d'une couverture de survie, eau, sucre.

EPREUVE OUVERTE AUX CONCURRENTS DÉTENTEURS

- des justificatifs sanitaires ou vaccinaux obligatoires à la date de la course, et
- d'une **licence FFA** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, en cours de validité à la date de la manifestation.
- d'une licence délivrée par la FFCO, la FFPM, en cours de validité à la date de la manifestation, **mentionnant sport en compétition ou course à pied en compétition.**
- d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.
- d'un **certificat médical de non-contre indication à la pratique de la course à pied ou sport en compétition**, datant de moins d'un an à la date de la compétition
 - **Pour les personnes mineures**, l'inscription est également possible avec l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le site Internet permettant les inscriptions.

Nota : Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française ou anglaise, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national.

EN CAS DE LITIGE, SEUL LE COMITÉ ORGANISATEUR EST HABILITÉ À JUGER.

Ce comité est composé de Sylvie Simon, Jean-Claude Avril et Fabrice Gosselin.

IMPORTANT : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. **Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course et visible de face.** L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident suite à ce type de situation.

LES CONCURRENTS S'ENGAGENT À RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE ET À NE PAS JETER LEURS DÉBRIS SUR LE PARCOURS

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ :

Les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la FFA.

Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA

Contact : Sylvie SIMON - acstpalais@gmail.com - Tel : 06 45 50 24 25